

## Conseil du CPAS du jeudi 23 novembre 2023 à 19h30

Le président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2023 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor.

### Ordre du jour

#### **Séance publique**

##### **Affaires générales/administratives**

#### **1. Questions des conseillers**

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

#### **2. Règlement de délégation: soumission aux marchés publics auprès des centrales d'achat**

En tant qu'administration locale, le CPAS peut faire appel à des centrales d'achat qui passent des marchés publics pour son propre compte et pour d'autres administrations. L'avantage est que le CPAS ne doit pas organiser une procédure de passation. Pour soumissionner à un marché spécifique auprès d'une centrale d'achat, une décision d'approbation du conseil de CPAS est toujours nécessaire. Il est proposé de déléguer ce pouvoir de décision au Bureau Permanent dans certaines limites

#### **3. Chèques-repas électroniques : inscription à l'accord-cadre**

Le 23 octobre 2023, le Bureau Permanent a décidé de souscrire à un accord-cadre du Gouvernement flamand pour la création, la distribution, la gestion et la collecte de chèques-repas électroniques. Compte tenu de l'article 77 du décret sur les administrations locales, le conseil du CPAS est compétent pour prendre cette décision, de sorte que le point de l'ordre du jour est maintenant soumis à l'approbation du conseil.

#### **4. Approbation de l'accord de coopération Opgroeien et du protocole pour la communication électronique des données personnelles de Opgroeien Regie**

Un accord de coopération est conclu entre l'équipe locale de Kind en Gezin Haspengouw et le CPAS de Fourons pour le partage des données d'identification des personnes vulnérables.

Il est demandé au Conseil d'approuver cet accord de coopération et son protocole.

#### **Séance à huis clos**

##### **Affaires générales/administratives**

#### **5. Notification Bureau Permanent**

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 23 octobre 2023 et 7 novembre 2023

Salutations collégiales,

Hilde Broers  
Président